

Quelque circonstanciée que soit cette narration, il est peu probable, si la clôture du concile de Vienne fut solennisée par une procession, que le Pape y ait porté le Saint-Sacrement. Fleury fait remarquer que dans la bulle d'Urbain IV, pas plus que dans celle de Clément V, qui l'autorise, il n'est parlé ni de jeûne, la veille de la Fête-Dieu, ni de procession ou d'exposition du Saint-Sacrement (1). Cette fête a commencé par être célébrée dans l'intérieur des églises et l'on se bornait à y chanter des répons et des hymnes en l'honneur de l'Eucharistie. Il y a trois siècles à peine que l'usage d'exposer le Saint-Sacrement, de le porter en procession et de faire des stations où l'on donne la bénédiction est universellement établi. Tous les auteurs ecclésiastiques sont d'accord sur le développement progressif de cette fête, devenue par la suite des temps la plus brillante de la chrétienté et le triomphe de la foi, comme l'appelle avec raison le concile de Trente (2).

Charvet, il est aisé de s'en apercevoir, ne s'est rendu compte du passé que par le présent et des cérémonies qui se pratiquèrent à l'origine de la Fête-Dieu que par celles qui s'observaient de son temps. Cette confusion de dates et de liturgies prive de toute créance son récit, qui pourtant n'a pas laissé de séduire le savant archéologue à qui nous venons de l'emprunter. Voici les propres termes du commentaire dont M. Delorme a cru devoir l'accompagner :

« Les pompes et les grandeurs de la religion catholique, dont Vienne fut témoin dans cette circonstance, et pendant la durée du concile, y frappèrent vivement les esprits et affaiblirent les souvenirs des grandeurs profanes d'un passé qui s'éloignait de plus en plus et laissait chaque jour moins de trace. D'un autre côté, réunissant dans sa pensée, tous les titres que lui

(1) *Histoire ecclésiastique*, livre LXXXV, paragraphe 27.

(2) *Origines et raison de la Liturgie catholique*, par l'abbé Pascal. Paris, Migne, 1844, gr. in-8°, p. 614.